



FORMATION-SENSIBILISATION des élus et de leurs collaborateurs

VOIE
À CRÉER

MAISON DES
ASSOCIATIONS
À CRÉER

PARKING
À CRÉER

MAÎTRISER
LE DÉVELOPPEMENT
DE MA COLLECTIVITÉ

**Financer
les projets
d'aménagement
et d'équipement
publics**

ACCÈS
SERVICE

EXTENSION
ÉCOLE PRIMAIRE

23 MAI 2017

CAUE VAR
17 RUE MIRABEAU
TOULON



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAR



Anticiper et assumer les dépenses en aménagements et équipements publics est une obligation et un défi.

La tâche est ardue alors que l'attractivité démographique génère des besoins en création d'aménagements et d'équipements publics dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et des subventions des collectivités territoriales.

Afin de répondre à ces besoins, les collectivités locales doivent connaître et maîtriser les différents dispositifs de l'aménagement urbain et leurs mécanismes financiers, fiscaux et juridiques.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que le CAUE VAR propose aux élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme et de l'aménagement cette formation sensibilisation sur les outils de financement des équipements publics.

Manon FORTIAS

Présidente du CAUE VAR
Conseillère départementale du Var

PUBLIC : Élus et collaborateurs en charge de l'aménagement et de l'urbanisme.

INTERVENANT : Patrice VIVIER, Président de la société SAVILLE, consultant en stratégie urbaine, expertise opérationnelle, foncière et juridique.

LIEU : CAUE VAR - 17 rue Mirabeau
83 000 TOULON (en face de la gare SNCF)

DURÉE : demi-journée
ACCUEIL : 9h30 Formation 9h45-12h30

FRAIS DE PARTICIPATION : 30 EUROS

EFFECTIF LIMITÉ À 25 inscrits afin de favoriser les échanges avec l'intervenant.

9h30 - Accueil

9h45 - Comprendre les fondamentaux liés aux équipements publics.

- Distinction entre équipements propres (art. L.332-15 code urbanisme) et équipements publics (les contributions dont bénéficie une collectivité - art. L.332-6).
- Financement des équipements publics par les taxes ou par les participations, la règle de non-cumul.
- Principes juridiques des participations d'urbanisme: causalité, non cumul, égalité, légalité proportionnalité, (concession, répétition de l'indu).
- Lien entre prix d'acquisition du foncier, charges imposées au promoteur et prix de vente des logements (exemple compte à rebours promoteur).

10h15 - Connaître les outils de taxes et participations pour le financement d'équipements publics.

- Taxe d'aménagement et taxe d'aménagement majorée : définition, principes et conditions, règles abattement-exonérations, conséquences - exemple de calcul d'un cas concret.
- Projet Urbain Partenarial (PUP) simple et PUP périmètre : définitions, principes et conditions; intérêts - exemple de cas concrets : PUP/PLU, PUP/AFU.
- ZAC : prise en charge du programme des équipements publics.

11h30 - Savoir choisir le bon outil de financement : mise en situation avec un cas concret.

- Choisir l'outil de fiscalité ou de participation approprié pour financer un équipement public.

12h - Questions-réponses avec les participants sur les cas concrets pour lesquels ils souhaitent des conseils (sur la base des éléments fournis à l'avance par les participants au CAUE VAR)

12h30 - Fin de la formation - Buffet

**INSCRIPTIONS AU 04 94 22 65 75
OU SUR WWW.CAUEVAR.FR**

AVANT LE 14 MAI 2017 - 12H